

L'INTÉRIM PUBLIC

Des ressources
humaines en proximité



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ensemble,
au service
de l'emploi
public local



www.cdg38.fr

MISSIONS TEMPORAIRES

Vous devez remplacer un agent momentanément absent ou renforcer vos équipes.

BÉNÉFICIEZ DE LA MISSION INTÉRIM DU CDG38

Le service EMPLOI du CDG38

recrute pour vous un agent immédiatement opérationnel, aux compétences adaptées à vos besoins, et dont il assure la gestion administrative dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

● Renfort ponctuel

● Congé maternité

● Absence pour maladie

● Besoins saisonniers en nombre

● Attente du recrutement d'un personnel titulaire

● Intervention ponctuelle d'un agent spécialisé...

DES PROFILS DANS TOUS LES MÉTIERS TERRITORIAUX

Nous mettons à la disposition des collectivités des agents de catégorie A, B ou C pour l'ensemble des métiers territoriaux (à l'exception de la filière Police) :

- **fonctions administratives** : secrétaire de mairie, état-civil, urbanisme, comptabilité, paies, marchés publics... ;
- **métiers techniques** : responsable des services techniques, cuisinier, jardinier, ouvrier polyvalent, agent de voirie... ;
- **filière médico-sociale et de l'animation** : infirmier, auxiliaire de soin, ATSEM... ;
- **secteur culturel** : animateur du patrimoine, agent de bibliothèque, etc.

DES PERSONNELS COMPÉTENTS

Nous accédons à un large vivier de candidats via la Bourse de l'emploi territorial : contractuels, récents lauréats de concours, agents en disponibilité ou à temps non complet. Le CDG38 a aussi développé des partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi : Pôle Emploi, APEC, CFA...

Les agents sont affectés sur des missions qui correspondent à leurs compétences. Ils disposent déjà d'une expérience réussie dans les collectivités, ce qui les rend immédiatement opérationnels.

Si besoin, le CDG38 prend à sa charge les frais en cas de formation pendant la durée de la mission d'interim.

4 AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ



UN RECRUTEMENT SUR MESURE

Après une analyse des besoins et du profil de poste avec la collectivité, nos équipes sélectionnent l'agent intérimaire adapté. Leur expertise repose sur une parfaite connaissance de l'emploi territorial et de ses exigences, et de l'organisation des collectivités.



UN GAIN DE TEMPS

Nous prenons en charge toutes les étapes du recrutement : recherche, sélection, évaluation du candidat. La collectivité se réserve le droit de refuser la candidature proposée. Nous nous chargeons également de la gestion administrative de l'agent (contrat, suivi médical, congés et accidents de travail, fin de contrat...) et de la confection de la paie.



UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

Le personnel temporaire mis à disposition relève du statut de contractuel. Le CDG38 établit son contrat et le rémunère. L'agent est couvert pour les risques maladie et chômage, et l'employeur bénéficie de l'assurance statutaire du CDG38. Il est toutefois placé sous l'autorité et sous le contrôle de la collectivité d'accueil.



UN TARIF AVANTAGEUX

Le CDG38 facture mensuellement le salaire de l'agent recruté et les frais de gestion associés. Leur montant est exprimé en % du salaire brut chargé de l'intérimaire, en fonction de la taille de la collectivité :

- moins de 50 agents : 6 % ;
- plus de 50 agents : 8 % ;
- collectivités non affiliées : 10 %.



EMPLOIS SAISONNIERS ANTICIPER LES BESOINS

Le service Emploi peut assurer la sélection des candidats et la gestion administrative des recrutements d'emplois saisonniers. Pensez à nous adresser les profils de postes quelques semaines à l'avance.

**Vous souhaitez bénéficier de la
prestation des missions temporaires ?**

**Contactez-nous au 04 76 33 25 21
ou par mail interim@cdg38.fr**

*> Un correspondant du CDG38
vous rencontrera pour étudier avec vous
vos besoins présents et futurs.*



**Le CDG 38 c'est également le conseil
et l'expertise d'un personnel spécialisé dans :**

- la gestion des carrières et les instances paritaires
- l'organisation des concours et examens professionnels
- le conseil juridique et statutaire
- la commission de réforme
- la prévention des risques professionnels
- la médecine professionnelle
- le conseil et l'assistance au recrutement
- les missions temporaires
- la réalisation des dossiers CNRACL
- la gestion des paies
- l'archivage
- l'action sociale...



Plus d'infos sur :
www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE